

**MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**SÉANCE DU CONSEIL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2023**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Affaires du Conseil
  - 4.1 Procès-verbaux
    - 4.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022
  - 4.2 Rapport annuel 2022 concernant l'application du Règlement numéro 82-19 relatif à la gestion contractuelle : dépôt
  - 4.3 Calendrier des séances du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 2023 : modifications
5. Affaires courantes
  - 5.1 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026  
– Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres
6. Ressources financières et matérielles
  - 6.1 Expansion PME : modifications au bail
  - 6.2 Bordereau des comptes à payer
7. Comités de la MRCVR
  - 7.1 Adoption du compte rendu de la rencontre du 3 novembre 2022 du Comité sur les aides financières

.../2

## 8. Aménagement du territoire et mobilité

8.1 Règlement de contrôle intérimaire numéro 91-22 visant à interdire l'implantation ou l'accroissement de centres de gestion, de traitement, de production ou d'entreposage de données ou de minage des cryptomonnaies : adoption

8.2 Données sur les prélèvements d'eau : demande au gouvernement

8.3 Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PARP) : ajout d'adresses admissibles à Carignan

8.4 Schéma d'aménagement et de développement – Règlement numéro 32-22-37 modifiant le Règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement afin de remplacer l'affectation agricole de certains lots et parties de lots situés à Mont-Saint-Hilaire par une affectation de type urbaine ou conservation et d'apporter diverses corrections cléricales : entrée en vigueur et adoption du document sur la nature des modifications

8.5 Avis de conformité : règlements d'urbanisme

### 8.5.1 Ville de Carignan

8.5.1.1 Règlement numéro 456-6-U modifiant le règlement de construction numéro 456-U afin d'établir de nouvelles normes pour les stationnements et la circulation dans les rues

8.5.1.2 Règlement numéro 483-25-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (zone C-006 – ancien dépanneur de l'île Goyer)

8.5.1.3 Règlement numéro 483-26-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (zone IDI-188 et diverses modifications)

### 8.5.2 Ville de Chambly

8.5.2.1 Règlement numéro 2022-1359-04A modifiant le règlement numéro 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Chambly

8.5.2.2 Règlement numéro 2022-1430-01A modifiant le règlement numéro 2020-1430 du plan d'urbanisme de la Ville de Chambly

8.5.2.3 Règlement numéro 2022-1431-21A modifiant le règlement de zonage numéro 2020-1431 de la Ville de Chambly

8.5.2.4 Résolution numéro 2022-12-606 : autorisation de construction de cinq habitations multifamiliales totalisant 206 logements et d'un local commercial de restauration, sur le chemin du Canal, PPCMOI R-1360-4-22

8.5.3 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 382-31-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Municipalité de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives aux garages en sous-sol et aux stationnements intérieurs

8.5.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1235-20-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1235

## 9. Développement

### 9.1 Culturel

9.1.1 Fonds de développement culturel 2023 – Comité de sélection

9.1.2 Demande d'aide financière pour l'année 2023 – Maison nationale des Patriotes (MNDP)

### 9.2 Social

9.2.1 Alliance pour la solidarité de la Montérégie : dépôt de projet – Sécurité alimentaire : frigo partage, de l'Alternative Aliment-Terre

## 10. Environnement

10.1 Conseil du bassin versant de la région Vaudreuil-Soulanges (COVABER-VS) : addendum à l'Entente – Projet ReSource

10.2 Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS)

10.2.1 Convention entre actionnaires – Mars 2022 – Autorisation

10.2.2 Convention pour l'exploitation du centre de traitement des matières résiduelles organiques par biométhanisation de la SÉMECS – Mars 2022 – Autorisation

10.2.3 Convention pour les services administratifs de la SÉMECS – Autorisation

10.3 Contrat de services de collecte, transport et élimination des matières résiduelles (ordures) et de collecte et transport des résidus organiques : renouvellement du contrat

10.4 Projet de récupération et recyclage des thermoplastiques de bateaux : participation

.../4

- 10.5 Mémoire sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Montréal : adoption
- 10.6 Convention de financement dans le cadre du Programme de financement métropolitain des projets municipaux de collectes des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements : amendement numéro un
- 11. Sécurité incendie et civile
- 12. Réglementation
  - 12.1 Projet de règlement numéro 72-23-2 modifiant le Règlement numéro 72-18 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
    - 12.1.1 Avis de motion
    - 12.1.2 Présentation et dépôt du projet
  - 12.2 Règlement numéro 69-22-5 modifiant le Règlement numéro 69-17 relatif à la compétence de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à la partie du domaine de la collecte, du transport, du recyclage et de l'élimination des matières résiduelles : adoption
- 13. Ressources humaines
  - 13.1 Embauche d'un(e) technicien(ne) en gestion des matières résiduelles
  - 13.2 Demande de retraite progressive
  - 13.3 Embauche d'un(e) agent(e) d'aide aux entreprises
  - 13.4 Embauche d'un(e) agent(e) de développement, vie communautaire
- 14. Sujets devant faire l'objet d'une décision du Conseil
- 15. Demandes d'appui
  - 15.1 MRC des Maskoutains – Appui : assurances des bâtiments patrimoniaux – Demande au gouvernement du Québec
- 16. Divers

17. Interventions de l'assistance

18. Clôture de la séance



Evelyne D'Avignon  
Directrice générale et greffière-trésorière

NOTE : Cet ordre du jour peut être modifié lors de la séance.  
La séance débute à 19 h.